



MOTION N° 16

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

Objet : Motion
contre la
réorganisation
des trésoreries
des Pyrénées
Atlantiques

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 30 août 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J. DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, MA THEBAUD, C. DUFOUR, J. DARRIGADE, C. DUPIN, M. LORDON, S. PUYO, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURTHE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : G. ELGART (pouvoir à J. DOS SANTOS), A. LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUPIN), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), AM BARTHE (pouvoir à C. DUFOUR), A. VALOT (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCQ), MJ ESPIAUZE (pouvoir à JP CRESPO), C. ORDONNES (pouvoir à MJ ROQUES)

Secrétaire de séance : J. DOS SANTOS

Monsieur le Maire explique que le Gouvernement, dans le cadre de son dispositif « Action publique 2022 », envisage de restructurer le réseau des Finances Publiques dans le Département.

Ce projet propose pour le territoire des Pyrénées-Atlantiques, d'ici 2022 :

- La réorganisation des sites des services départementaux des Finances Publiques par mission, à savoir :

- Service de gestion comptable (SGC)
- Conseillers des collectivités locales
- Services fiscaux
- Service du contrôle fiscal
- Accueil de proximité

- La fermeture des 24 trésoreries pour une centralisation des missions sur quelques sites. Désormais, il y aura :

- 9 Communes avec Service de gestion comptable, dont seulement 6 Communes cumuleraient les deux missions nécessaires à l'accompagnement des collectivités territoriales (SGC et Conseillers des collectivités),
- 15 sites de Conseillers des collectivités,

Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne
le 6/9/19
et de la publication
le 6/9/19

- 29 Communes avec un accueil de proximité, mais dont la gestion du site serait communale ou au sein d'une Maison de services publics déjà existante.
- Chaque service de gestion comptable aura des effectifs compris entre 10 et 25 personnes.

En ce qui concerne Boucau, la trésorerie d'Anglet dont elle dépend fermera au plus tard d'ici 2022 et la Commune dépendra du service de gestion comptable de la trésorerie d'Hasparren. En outre, pour les administrés, la réforme prévoit la fin de la possibilité de paiement en numéraire dans les trésoreries et Centre des Impôts à compter du 1^{er} juillet 2020. A partir de cette date, les contribuables pourront payer leurs impôts, amendes et produits des services municipaux (cantine, garderie...) en espèces et carte bancaire dans les bureaux de tabac en réseau, avec la Française des Jeux, retenue par le Ministère de l'action et des comptes publics.

Dès lors, considérant que la réorganisation des services et la recherche de marges financières ne peut se faire au détriment des usagers. A l'heure où la baisse des dotations imposée par l'Etat ces cinq dernières années amène les collectivités à fournir des efforts considérables dans tous les pans de leurs actions, à maîtriser leurs dépenses et à rechercher tous les leviers possibles pour optimiser leurs recettes, le comptable public devient un partenaire essentiel.

Mais, avec moins d'agents, des sites encore plus éloignés, chaque trésorerie aura en charge un volume plus important de collectivités. La trésorerie d'Anglet dont dépend Boucau gère actuellement 60 budgets, celle d'Hasparren devra avoir la charge de 350 budgets. Aussi, on peut se demander si elles seront en capacité de gérer de manière efficace et efficiente la comptabilité des collectivités.

Les Communes ont besoin de liens très suivis et de référents connus et reconnus. Le comptable public, avec ses équipes de proximité quotidienne offre une garantie de conseils éclairés car prodigués dans le cadre d'une connaissance approfondie des entités et de leurs réalités, notamment financières.

Nos concitoyens et les collectivités sont en droit d'attendre un autre service public que celui, déshumanisé et déstructuré qui se dessine peu à peu.

C'est pourquoi, le **Conseil Municipal de Boucau** demande la révision de ce projet qui, entraînera des problèmes organisationnels et une dégradation des services rendus aux collectivités et aux publics.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 6 septembre 2019
Le Maire,

